



Service de PSYCHIATRIE

DR B. GILLAIN
Chef de Service

Dr V. INFANTE

Dr Ch. GEUS

Dr Cl. GOT

Consultations : 010 437 263
Hospitalisation : 010 437 277
Fax Secrétariat : 010 437 127

Monsieur VANDENBROUCK FRANCK

Ministre de la Santé

Rue de la Loi, 23

1000 BRUXELLES

Copie à Madame MOENS I.

Attachée de cabinet

Rue de la Loi, 23

1000 BRUXELLES

Ottignies, le 1^{er} décembre 2021

OTT/BG/dl

**Convention entre le comité de l'assurance soins de santé de l'INAMI
et le réseau santé mentale.**

Monsieur le Ministre, Madame,

Au nom de la Société Royale de Médecine mentale de Belgique, dont je suis l'actuel Président, je vous remercie de nous avoir reçu en votre cabinet pour nous écouter autour du projet de financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par le biais de réseaux et de partenariats locaux multidisciplinaires.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'augmentation de l'offre de soins en santé mentale pour la population belge.

Comme psychiatres, nous assurons toute une série de fonctions de cette aide en santé mentale dite de première ligne, que ce soit dans le cadre des activités de cabinets privés ou dans des services ambulatoires tels que des services de santé mentale, les consultations dans les hôpitaux. Il en est de même pour les activités hospitalières, en particulier, en hôpital général ou dans les services aigus d'hôpitaux psychiatriques. Il en est de même pour les activités des psychiatres en équipe mobile.

Dans le cadre de la convention concernant le financement des fonctions psychologiques dans la première ligne, il est possible que les soins psychologiques dit spécialisé puissent être obtenus pour les patients sur base d'un bilan fonctionnel. Vous vous rendez compte que nos compétences nous permettent de pouvoir rédiger de tels bilans fonctionnels tant dans le



cadre de nos activités individuelles que, bien sûr, dans le cadre de nos activités pluridisciplinaires.

Nous souhaiterions dès lors pouvoir adresser nos patients qui pourraient en bénéficier vers nos collègues orthopédagogues et psychologues pour traitements spécialisés.

Lors de notre rencontre, nous avons rappelé qu'il nous semble que certains codes de nomenclature psychiatrique, en particulier pour la première ligne, sont insuffisamment valorisés. C'est le cas en particulier pour les avis rendus aux urgences ou dans ce qu'on appelle la psychiatrie de liaison.

En vous remerciant pour toute l'attention que vous avez portée à notre rencontre, recevez, Monsieur le Ministre, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

Docteur GILLAIN B.